

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 486<sup>e</sup> séance tenue 14 mai 2007, à 14 heures,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, la vice-rectrice—International et vie étudiante : Mme Martha Crago, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche; M. Michel D. Laurier, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, M. Louis Dumont, M. André Ferron, M. Dominique Garrel, M. Alan K. Goff, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Raymond Lalande, M. Philippe Langlais, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne; M. Pierre Létourneau, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Benoît Moore, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Raymond Perrin, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis; M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard; M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Nicolas Veilleux; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Marc-André Deniger, Mme Fabie Duhamel, M. Daniel Dumouchel, Mme Claire Durand, M. Denis Gougeon, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Line Labbé, M. François Lespérance, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, Mme Louise Poirier, M. Roger B. Richard, M. Denis Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mme Isabelle Jordi; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les représentant du personnel : M. Stephan Meloche; les représentants des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Andrée Labrie, M. Réal Lallier, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : les doyens : M. Pierre Moreau; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Sophie Cuvelliez, M. Jean-Guy Nadeau.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

Le recteur signale la nomination de nouveaux membres étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger et M. Nicolas Veilleux. Il signale également la démission de M. Luc Granger comme membre désigné par le Conseil, à la suite de sa nomination comme vice-recteur adjoint aux affaires professorales. Le recteur souligne que la doyenne de la Faculté des sciences infirmières assiste pour une dernière fois à une séance de l'Assemblée à ce titre; il souhaite la remercier pour sa contribution à l'Université.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/486<sup>e</sup>/639.

Considérant que des élections sont inscrites aux points 9 et 10 de l'ordre du jour, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée, à l'unanimité, désigne Mme Sylvie Beauvais, M. Alain Lacombe et M. Jacques Larose, du Secrétariat général, comme scrutateurs.

M. Jean Portugais propose de reporter l'adoption du procès-verbal de la 485<sup>e</sup> séance à la prochaine séance; la proposition est appuyée. Cette demande vient de ce que le procès-verbal a été transmis aux membres tardivement, par courriel, et du fait qu'à la suite de la décision de l'Assemblée prise lors de sa dernière séance relativement aux délais d'envoi, les documents pour décision devaient être transmis dans un délai de neuf jours précédant la séance.

La secrétaire générale explique les raisons du délai survenu dans la transmission du procès-verbal.

Le président des délibérations précise que la nouvelle règle adoptée par l'Assemblée lors de sa dernière séance relativement au moment de l'envoi des documents de l'Assemblée devra être intégrée au *Règlement de régie interne*, et entrera en vigueur au moment où l'Assemblée adoptera le rapport du Comité des règlements sur la mise en forme juridique du Règlement. Par ailleurs, le président mentionne que, indépendamment de cette question, l'Assemblée peut décider de reporter l'adoption du procès-verbal.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques estime qu'il n'y a pas lieu de reporter l'adoption du procès-verbal. Les raisons du délai de sa transmission aux membres ont été précisées; par ailleurs, la nouvelle règle n'est pas encore en vigueur. De plus, le report proposé fera en sorte que le procès-verbal ne sera adopté qu'à la réunion de septembre, la réunion du 28 mai étant une séance extraordinaire. Un tel report ne lui paraît pas approprié. Par ailleurs, le *provost* déplore qu'une telle application des règles vienne paralyser le fonctionnement de l'Assemblée. M. Maxime B. Rhéaume appuie l'avis présenté par le *provost*.

Le vote est demandé sur la proposition de reporter l'adoption du procès-verbal de la 485<sup>e</sup> séance; la proposition est rejetée à la majorité.

L'adoption du procès-verbal est maintenue à l'ordre du jour de la séance.

L'ordre du jour se présente ainsi :

**A. POINTS STATUTAIRES**

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 485<sup>e</sup> séance tenue le 16 avril 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
6. Période de questions

**B. POINTS PRIVILÉGIÉS**

7. Comité des règlements
  - Rapport recommandant le texte de la modification des statuts et du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures
8. Comité du budget
  - Rapport sur les états financiers 2005-2006
9. Élection au Conseil de l'Université
10. Élection au Comité de nomination de l'Assemblée

**C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE**

11. Fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures

D. AFFAIRES SOUMISES POUR DÉCISION IMMÉDIATE

12. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2007-2008
13. Prochaine séance
14. Clôture de la séance

AU-486-2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 485<sup>e</sup> SÉANCE

AU-486-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 16, au dernier paragraphe, à la septième ligne, remplacer « 1 milliard » par « 1 million ». À la page 24, au dernier paragraphe, à la deuxième ligne, remplacer « d'un délai de 48 heures » par « d'un délai de plus de 48 heures ».

Relativement à la délibération AU-485-10, sur le moment de l'envoi de documents aux membres de l'Assemblée, et en réponse à une question de M. Serge Larochelle sur le suivi qui sera apporté, la secrétaire générale indique que la résolution finale adoptée sera consignée dans un document modifié, lequel sera transmis au Comité des règlements aux fins de la mise en forme juridique de la modification au *Règlement de régie interne*. Copie du document sera également transmise aux membres de l'Assemblée lors d'une prochaine séance. La secrétaire générale prend note du souhait présenté par M. Larochelle, afin que, dorénavant, les résolutions finales —adoptées après qu'un certain nombre de modifications aient été apportées à la résolution initiale—figurent au procès-verbal.

Relativement au montant de 55 M \$ inscrit à la page 11 du procès-verbal, au troisième paragraphe, M. Samir Saul mentionne que sa compréhension est que le montant auquel on réfère serait plutôt de 40 M \$. Le vice-recteur exécutif indique qu'il fera les vérifications afférentes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, sous réserve de la vérification du montant mentionné à la page 11 du procès-verbal,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 485<sup>e</sup> séance tenue le 16 avril 2007, tel que modifié.

Retour sur le procès-verbal de la 484<sup>e</sup> séance tenue le 19 mars 2007

La secrétaire générale mentionne que lors de l'adoption du procès-verbal de la 484<sup>e</sup> séance du 19 mars, effectuée lors de la dernière séance du 16 avril, elle n'a pu faire part d'une demande de correction transmise le matin de la réunion par M. Samir Saul. La correction demandée portait sur le deuxième paragraphe de la page 9 du procès-verbal de la séance du 19 mars, et indiquait de remplacer, dans la dernière ligne du paragraphe, « d'avoir obtenu son autorisation » par « de s'être entendu avec elle ». La secrétaire générale indique que la correction demandée a été apportée au procès-verbal de la séance du 19 mars.

AU-486-3      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-486-3

La secrétaire générale présente les informations relatives aux affaires découlant.

AU-486-3.1      Livre blanc  
AU-485-3.2 (page 5)

AU-486-3.1

Un membre étudiant a été ajouté à la composition du groupe de travail *ad hoc* mis sur pied par le Comité de la planification.

AU-486-3.2 Commission des droits de la personne AU-486-3.2  
AU-485-3.4 (page 5)

Le directeur général de la Direction des ressources humaines a été saisi du suivi relatif à une demande adressée lors de la dernière séance; copie de la lettre transmise par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à la Direction des ressources humaines de l'Université, en date du 20 juillet 2006 et portant sur la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, a été acheminée aux différents syndicats de l'Université.

AU-486-3.3 Période d'information de l'Assemblée AU-486-3.3  
(AU-485-5.1, page 8)

En regard de la demande présentée afin que le Comité de l'ordre du jour examine la possibilité que la période d'information ne soit pas réservée qu'aux membres de la direction mais également aux autres membres de l'Assemblée, la secrétaire générale examinera les dispositions pertinentes du Règlement de régie interne, et vérifiera l'opportunité de saisir le Comité de l'ordre du jour de cette question.

AU-486-3.4 Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables AU-486-3.4  
(AU-485-5.1, page 8)

En réponse à une question de M. Louis Dumont, le vice-recteur exécutif mentionne que le président actuel du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables a accepté de poursuivre son mandat. Le Comité reprendra ses activités prochainement.

AU-486-4 CORRESPONDANCE AU-486-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-486-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-486-5

AU-486-5.1 Rapport du recteur AU-486-5.1

Le recteur présente les points suivants, relatifs à son rapport à l'Assemblée.

AU-486-5.1.1 Instituts de recherche en santé du Canada—IRSC AU-486-5.1.1

Dans le cadre du dernier concours des IRSC, l'Université a récolté une proportion de 40 % de toutes les subventions accordées à des universités québécoises. Les chercheurs de l'Université ont ainsi obtenu des fonds totalisant un montant de plus de 31 M\$. Ces fonds serviront à financer 59 projets dans le domaine de la santé publique et dans le domaine de la recherche sur le cancer. Sur un nombre de 589 projets financés par les IRSC, ces 59 projets correspondent à une proportion d'un projet sur dix qui sera réalisé à l'Université ou dans un de ses centres hospitaliers affiliés.

AU-486-5.1.2 Anniversaire de départements de la FAS et remise d'un doctorat *honoris causa* AU-486-5.1.2

Le Département des littératures de langue française et le Département d'études anglaises de la Faculté des arts et des sciences célèbrent cette année leur 45<sup>e</sup> anniversaire. Le Département des littératures de langue française a d'ailleurs profité des célébrations de cet anniversaire pour décerner un doctorat honorifique à l'écrivain français Jacques Roubaud. Poète, romancier, dramaturge et traducteur, Jacques Roubaud a enseigné les mathématiques à l'Université de Rennes et à l'Université Paris X—Nanterre.

AU-486-5.1.3 Colloque Religions, théâtre et politique

AU-486-5.1.3

L'Université a été l'hôte d'un important colloque sur les relations entre théâtre, religion et politique. Ce colloque était organisé par la chaire d'études de la France contemporaine, avec le concours du Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises, de l'Université Sorbonne Nouvelle, de l'Université de Versailles—Saint-Quentin-en-Yvelines, du quotidien *Le Devoir* et du Département des littératures de langue française. Le colloque a accueilli un invité de marque, Monsieur Régis Debray.

AU-486-5.1.4 Réunion des recteurs des universités du G 13

AU-486-5.1.4

La deuxième réunion pour cette année des recteurs des universités du G 13 a eu lieu les 11 et 12 mai derniers, à Ottawa. Dans ce cadre, les recteurs ont pu rencontrer des hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral, et ont pris connaissance des objectifs du Gouvernement quant au développement international selon les axes États-Unis, Mexique, Amérique du sud.

AU-486-5.1.5 Réunion de l'AUC

AU-486-5.1.5

La rencontre semestrielle de l'Association des universités et collèges du Canada—AUC a eu lieu les 18 et 19 avril derniers. Les discussions ont porté entre autres sur le financement, la qualité de l'enseignement et l'accès aux études supérieures.

AU-486-5.1.6 Lettre ouverte du recteur et de la secrétaire générale de la FAÉCUM

AU-486-5.1.6

Un texte signé par le recteur et par la secrétaire générale de la FAÉCUM a été publié dans l'édition du 5 mai dernier du journal *Le Devoir*. Cette lettre, adressée au Gouvernement du Québec, reprend les thèmes relatifs au rehaussement du financement universitaire, qu'il apparaît urgent d'appliquer dès le prochain budget, considérant qu'un écart de revenus annuels d'au moins 375 M \$ sépare les universités québécoises des universités des autres provinces.

Dans le contexte du prochain budget du Gouvernement du Québec, il apparaît que celui-ci pourrait disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour combler cet écart, considérant la hausse des paiements de transfert en éducation postsecondaire et les gains en paiement de péréquation.

Considérant que des indications ont été observées sur le fait que le réinvestissement en éducation ne figurerait pas dans le prochain budget, la lettre adressée au Gouvernement lui demande de faire le choix du savoir et de l'innovation, lequel apparaît stratégique pour l'avenir.

AU-486-5.1.7 Chaire en ophtalmologie

AU-486-5.1.7

Une nouvelle chaire philanthropique a été établie : la Chaire Charles-Albert Poissant de transplantation cornéenne, exclusivement dédiée à la recherche sur la cécité. L'établissement de cette chaire résulte d'une collaboration entre le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine et l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et a été rendu possible grâce à des contributions importantes de la division québécoise de l'Institut national canadien pour les aveugles, du président de cette division, M. Jean Picard, de la Fondation Jacques-Francoeur et de M. Charles-Albert Poissant, qui a su mobiliser des partenaires remarquables autour de ce projet.

AU-486-5.1.8 Création du Centre d'évaluation Renata Hornstein

AU-486-5.1.8

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal—CHUM a annoncé la création du Centre d'évaluation Renata Hornstein, pour le traitement des patients atteints de troubles du mouvement comme la maladie de Parkinson. Le Centre ouvrira ses portes en 2009 et apportera l'une des toutes premières pierres scientifiques à l'édifice du CHUM 2010. Les maîtres d'œuvre de cet important projet clinique sont MM. Sylvain Chouinard et Michel Panisset, professeurs de la Faculté de médecine.

AU-486-5.1.9 Reconnaissance

AU-486-5.1.9

Le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation—CCAE a décerné une médaille d'argent au Bureau du développement et des relations avec les diplômés de l'Université, pour les activités liées au Mois des diplômés 2006, tenu au cours du mois d'octobre.

Le journal *Forum* a remporté la médaille de bronze au concours annuel du Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation—CCAE, dans la catégorie du meilleur journal universitaire. Il s'agit de la septième fois en huit ans que le travail de *Forum* est récompensé par un jury du CCAE.

L'Assemblée exprime ses félicitations en applaudissant.

AU-486-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-486-6

Considérant certaines difficultés rencontrées, M. René Parenteau demande si on a évalué les impacts de l'utilisation de modes de transmission par voie électronique des documents de l'Assemblée ou d'autres comités; il estime qu'il serait utile de vérifier les résultats de ce mode de transmission.

La secrétaire générale prend note de la demande présentée quant à l'étude des impacts, au niveau des modalités et des délais, de la transmission de documents par voie électronique.

M. Louis Dumont signale que des inquiétudes ont été exprimées au niveau des unités quant au non renouvellement de postes de professeurs qui ont quitté pour la retraite. Il demande si la direction vise l'application d'une politique qui aurait pour effet que les postes de professeurs qui auront quitté pour la retraite ne seront pas remplacés. Il s'informe également si la direction pourrait envisager de donner au Comité du statut du corps professoral le mandat d'examiner, pour chaque unité, la répartition de la charge professorale à la suite de départs à la retraite. M. Dumont présente également une question sur la problématique de la sous-représentation des femmes parmi les titulaires de chaires de recherche —laquelle a été constatée par le secrétariat du programme de Chaires de recherche du Canada—CRC. Il demande si l'Université prévoit développer une politique ou des modalités visant à corriger cette sous-représentativité.

En réponse à la première question présentée par M. Dumont, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que, contrairement à ce que certains prétendent, l'Université ne vise pas à appliquer une modalité de non-renouvellement des postes de professeurs ayant quitté pour la retraite, au contraire; chaque renouvellement de poste fait l'objet de discussions entre la direction de la Faculté et la direction de l'Université, et les décisions sont prises en fonction des objectifs de planification de la Faculté. Sur la seconde question, le *provost* explique que l'application d'une politique de féminisation des chaires (programme de Chaires de recherche du Canada—CRC) fait l'objet de discussions. L'Université n'a pas défini de politique interne. L'institution souhaite favoriser une meilleure répartition des chaires de recherche entre hommes et femmes, mais dispose d'une marge de manœuvre réduite.

M. Michel Seymour s'informe des démarches prévues quant à des projets d'immobilisations à l'Université, en regard des modes de financement. M. Seymour pose sa question en regard du contexte actuel de sous-financement des universités au niveau des gouvernements provincial et fédéral, et de la situation d'instabilité financière dans laquelle l'UQÀM se retrouve à la suite du dépassement des coûts de projets immobiliers qu'elle avait engagé.

Sur le développement de projets d'immobilisation —dont le site de la Gare de triage d'Outremont—, dans le contexte financier actuellement difficile, le recteur explique qu'à cette étape, les démarches visent essentiellement à assurer à ce site un potentiel adéquat en regard de son développement dans le temps. Ainsi, les développements relatifs à la construction de pavillons se poseront ultérieurement, selon la disponibilité des fonds. Le recteur précise que le montage financier pour ce site correspond à un montant de 120 M \$. Sur ce montant, les coûts liés à la revitalisation du terrain seront assurées par les trois ordres de gouvernement, soit un montant de 30 M \$, confirmé par le Gouvernement provincial, un montant de 60 M \$ provenant du Gouvernement fédéral dans le cadre d'un programmes d'infrastructures qui sera annoncé prochainement, et un montant de 20 M \$, assuré par la Ville de Montréal, sur la base d'entrées de revenus.

M. Jean Portugais présente des questions sur le dossier relatif au Pavillon 1420, Mont-Royal. Se référant à un article du journal *Forum* (no 28, vol. 412), dans lequel on mentionnait que les besoins en espace évalués en regard du financement ministériel correspondait à une dimension de 40 000 m<sup>2</sup>. Considérant que le Pavillon 1420 Mont-Royal correspond à une superficie de 39 000 m<sup>2</sup>, M. Portugais demande si ce pavillon est inclus ou non dans la formule de calcul relative aux besoins en espaces. Sur cette formule de calcul, M. Portugais rappelle que l'Université a présenté une formule différente. Considérant l'écart entre la formule du Ministère et celle de l'Université, M. Portugais demande si l'université prévoit compenser les coûts additionnels qui en découleront. Une troisième question porte sur le recours à une agence de courtage, mandatée en lien avec la vente du pavillon et avec un rôle conseil auprès de l'Université sur ce dossier. M. Portugais s'informe de la position de l'Université sur le fait d'informer la communauté universitaire de cette démarche. Par la suite, M. Portugais s'informe de la possibilité de modifier le zonage du site sur lequel est situé ce pavillon. Par exemple, il mentionne la possibilité d'être informé des projets immobiliers qui pourraient être développés dans l'éventualité de la vente. En dernier lieu, M. Portugais s'informe de la disponibilité des données sur la ventilation du montant de 100 000 \$ estimé pour la mise à niveau du pavillon.

Le recteur précise que La superficie du Pavillon 1420, Mont-Royal a été prise en compte dans le calcul effectué par l'Université sur son déficit en espaces. Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique par ailleurs que le calcul des espaces effectué par le MELS en mai 2005 ne tenait compte que des espaces opérationnels; le Pavillon 1420, Mont-Royal n'a donc pas été comptabilisé en entier, puisque ses espaces n'étaient pas utilisés en totalité par l'Université. Les bases du calcul des espaces normés utilisées par l'Université ont été expliquées lors d'une séance antérieure (AU-485-6, 16 avril 2007, page 15); il avait alors été précisé que l'écart entre le calcul de l'Université et celui du Ministère découle de ce que le calcul des espaces normés ne tient compte que du volet enseignement, et non des volets recherche et clinique, pris en compte dans le calcul effectué par l'Université. Il reste possible que les règles de financement des espaces appliquées par le Ministère varient dans le temps, par exemple en prenant en compte les espaces de recherche aux cycles supérieurs. Sur des démarches récentes relativement au Pavillon 1420, Mont-Royal, le vice-recteur exécutif précise que l'Université a mandaté une firme de courtage pour des services conseils et en vue de la mise en vente de l'édifice; dans ce cadre, aucune décision ou indication n'ont été précisées sur le prix de vente, ni sur les coûts de courtage. Dans le cadre de la vente de l'édifice, il reste possible que l'on puisse éviter de modifier le zonage du terrain sur lequel est situé l'édifice, selon les objectifs de l'acheteur. Par ailleurs, le vice-recteur exécutif rappelle qu'il a pris note de la demande présentée lors de la séance du 16 avril, sur la présentation, lors d'une prochaine séance, de données ventilées sur le Pavillon 1420, Mont-Royal (plus particulièrement sur la ventilation des montants utilisés pour les travaux de mise à niveau) et sur des données relatives aux diverses composantes inflationnistes qui ont été prises en compte.

M. Denis Sylvain mentionne que la décision gouvernementale relativement au financement de cours de français langue seconde aura des conséquences négatives sur l'accès des étudiants étrangers à la poursuite d'études dans une institution francophone. Il s'informe des démarches envisagées par l'Université afin de sensibiliser le Ministère à cette situation, par exemple par une intervention au niveau de la CREPUQ.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques signale qu'il y a lieu de s'inquiéter de la décision du Gouvernement du Québec, indiquant que les immigrants devront dorénavant défrayer les coûts attribués aux étudiants étrangers pour les cours de français langue seconde. Cette décision apparaît défavorable à la poursuite d'études universitaires en français. Le *provost* précise que le recteur prévoit rencontrer le MELS, ainsi que des représentants de l'opposition, sur cette question.

M. Laurence McFalls s'informe des démarches effectuées par la Faculté de médecine en regard de la situation des médecins résidents diplômés à l'étranger, ainsi que de celle des finissants qui choisissent d'aller pratiquer à l'extérieur du Québec, situations qui ont été signalées récemment dans différents médias.

À l'invitation du recteur, le doyen de la Faculté de médecine explique les mesures appliquées par la Faculté en regard des situations mentionnées. Le doyen explique que ces situations découlent de problèmes de répartition et de pénurie de médecins. Devant ces difficultés, chaque province a mis sur pied des mécanismes afin d'encourager la poursuite des études dans certaines spécialités et de promouvoir l'établissement de médecins en région. Les mesures appliquées au Québec donnaient des résultats plutôt positifs, et il restait possible, dans certains cas particuliers, de s'entendre avec le Gouvernement, par exemple en cas de pénurie. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement a limité l'application de modalités qui permettaient de solutionner de telles situations. Le problème de l'établissement à l'étranger de médecins spécialistes formés ici est lié au fait que ces finissants s'installent là où ils auront la possibilité de poursuivre leur formation ou d'exercer adéquatement leur spécialisation. Les représentants des facultés de médecine rencontreront prochainement le Ministère, afin de lui faire part de leurs inquiétudes et afin de l'amener à accepter des modalités plus souples.

Le président des délibérations indique que le temps alloué à la période de questions est écoulé. Huit personnes ayant demandé la parole, il demande à l'Assemblée si elle souhaite prolonger la période de questions.

Trois propositions sont présentées successivement, en vue de prolonger la période de questions, l'une, présentée par M. Jean Portugais et appuyée, proposant de la prolonger de 30 minutes, une autre, présentée par M. Denis Monière et appuyée, proposant de la prolonger de 15 minutes et une troisième proposition, présentée par M. Louis Dumont et appuyée, indiquant de prolonger la période pour la durée nécessaire à permettre aux membres qui ont demandé la parole de présenter leur question. Des objections étant présentées pour chaque proposition, celles-ci sont rejetées.

L'Assemblée met fin à sa période de questions.

La secrétaire générale prend note d'une demande de M. Raymond Lalande, sur l'opportunité de tenir une réflexion sur la gestion de la période de questions de l'Assemblée, et en saisira le Comité de l'ordre du jour.



AU-486-7

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

AU-486-7

- Rapport recommandant le texte de la modification des statuts et du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures

---

A-21/486<sup>e</sup>/640, 641, 643

Le document A-21/486<sup>e</sup>/640 porte sur les modifications proposées aux statuts de l'Université, en lien avec la restructuration de la Faculté des études supérieures; en raison de son volume, les membres ont reçu la version électronique de ce document. La version imprimée qui a été transmise aux membres est une version abrégée, laquelle comporte les principales modifications de fonds. Le document 640 comporte également la recommandation du Comité des règlements relativement à l'adoption de la formulation juridique des modifications aux statuts de l'Université, en lien avec la restructuration des études supérieures. Le document A-21/486<sup>e</sup>/643 présente le projet de résolution relatif à l'approbation du texte recommandant la modification des statuts, en lien avec la restructuration des études supérieures.

Le document A-21/486<sup>e</sup>/641 porte sur les propositions de modification au *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants*, en lien avec la restructuration des études supérieures, et comporte également la recommandation du Comité des règlements relativement à l'adoption de la formulation juridique de ces modifications.

L'Assemblée convient de traiter séparément les modifications aux statuts et les modifications au règlement sur le plagiat.

L'Assemblée reçoit le président du Comité des règlements, M. José Woehrling.

Également, le secrétaire de la Faculté des études supérieures, M. Jean-Maurice Brisson, est présent pour répondre aux questions sur le projet de modification aux statuts.

AU-486-7 a)

Modification aux Statuts

AU-486-7 a)

A-21/486<sup>e</sup>/640 et 643

Le président des délibérations mentionne que les modifications proposées aux statuts donnent suite à l'adoption, par l'Assemblée, du principe de la restructuration de la Faculté des études supérieures, en conformité avec le *Rapport du Comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures* (AU-480-9, 20 novembre 2006), et des *Propositions suite au rapport du Comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures* (AU-481-10, 11 décembre 2006). L'Assemblée est donc appelée à se prononcer sur la conformité de la mise en forme des principes adoptés. Les modifications aux statuts doivent également être approuvées par le Conseil de l'Université.

La secrétaire générale précise que la procédure de modification des statuts est prévue à l'article 35 de la charte, dont elle donne lecture.

Par la suite, la secrétaire générale présente le projet de résolution relatif à la modification des statuts, consigné au document A-21/486<sup>e</sup>/643.

Le président du Comité des règlements présente les modifications proposées aux statuts en lien avec la restructuration de la Faculté des études supérieures, consignées au document A-21/486<sup>e</sup>/640. Les modifications tiennent principalement au changement de nom de la Faculté des études supérieures pour celui de Faculté des études supérieures et postdoctorales–FESP, au transfert des activités de gestion aux autres Facultés et à l'attribution des fonctions de direction de la FESP au vice-recteur adjoint aux études supérieures, qui en sera également le doyen.

Les questions présentées par des membres ont porté sur les articles 28.03 et 30.02.

En réponse à des questions présentées par M. Serge Larochelle sur la procédure courte pour la nomination du doyen de la FESP, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques et le secrétaire de la Faculté des études supérieures apportent des précisions sur les modalités prévues par l'article 28.02. La procédure de nomination du doyen prévoit dorénavant la consultation du conseil de la FESP, étant donné que l'assemblée de Faculté ne se réunira qu'à la demande du doyen (et non plus une fois l'an). Le conseil n'exerçant plus de responsabilités de gestion académique, il devient une instance essentiellement politique. Considérant ces éléments, il a paru opportun d'envisager des modalités plus souples en regard du processus de nomination et de renouvellement du doyen. Par ailleurs, la procédure de nomination ainsi que la procédure courte prévoient des consultations à la base.

M. Samir Saul signale que la formulation de l'article 28.03 devrait être revue, en regard de la représentativité des membres et des modalités de nomination. Le problème de cet article vient du fait que le doyen de la FESP est également un vice-recteur adjoint.

Le *provost* observe que la composition du comité pourrait être inspirée de la formulation de l'article 28.03 actuel.

Sur le fait que le doyen ait également le statut de vice-recteur adjoint, le secrétaire de la FES mentionne que ces deux fonctions relèvent de processus distincts. De ce fait, la procédure relative à la nomination est traitée de manière indépendante dans les statuts. Si, d'une part, la nomination du vice-recteur adjoint relève d'une décision exécutive, la nomination du doyen est effectuée, et confirmée, selon une procédure inspirée de la procédure courte et dans laquelle on a maintenu un processus de consultation.

M. Samir Saul estime que la question de la nomination du doyen ne peut pas être traitée séparément de celle de sa nomination comme vice-recteur adjoint. La nomination du doyen requiert la procédure longue, alors que l'on semble indiquer qu'en raison de sa qualité de vice-recteur adjoint, sa nomination comme doyen sera effectuée selon la procédure courte.

M. Louis Dumont indique que, sur cette question, il importera de prendre garde de ne pas définir une procédure qui ne donnerait pas préséance à la décision collégiale de l'assemblée. Il lui paraît donc préférable de revoir la formulation de cet article en fonction de cet élément.

Le *provost* ne convient pas de l'interprétation présentée. La nomination du vice-recteur adjoint aux études supérieures relève d'une décision exécutive. Par ailleurs, sa nomination comme doyen doit être confirmée par une procédure qui prévoit la consultation de la base; la procédure courte répond à cette exigence.

Se référant à l'article 30.02, portant sur la composition de l'assemblée de faculté de la FESP, M. Serge Larochelle s'informe des mesures relatives aux affectations aux études supérieures durant la période de transition, jusqu'en 2009.

Le secrétaire de la FES précise que d'ici à ce que le comité spécial ait redéfini le processus d'affectation aux études supérieures, les mesures transitoires prévues dans la recommandation 13 seront appliquées. Par ailleurs, les décisions d'affectation ont été prises jusqu'au 31 mai 2009. Bien que les dispositions transitoires permettent de déterminer une date à laquelle les modalités d'affectation prendront fin, ces mesures pourraient être modulées selon les décisions du comité.

M. Louis Dumont remarque que l'article 30.02 indique que l'assemblée ne sera convoquée qu'au besoin. Il s'informe des raisons de cette modalité.

Sur le fait que, dorénavant, le doyen ne convoquera l'assemblée qu'au besoin, au lieu d'une fois par année, Le secrétaire de la FES explique que cette nouvelle modalité est liée

au changement du rôle de la Faculté en regard de la gestion académique, et découle d'une recommandation du rapport. Le fait de remettre ces responsabilités aux autres Facultés entraîne que la FESP n'a plus à être consultée sur ces questions au même titre que les Facultés. Par ailleurs, on a observé que par le passé, l'assemblée s'est réunie peu souvent, le quorum n'étant pas atteint.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée étudie la proposition principale.

M. Serge Larochelle propose un amendement à l'article 28.03, par l'ajout, dans la composition du comité de nomination du doyen de la FESP, de deux membres nommés par le conseil de la faculté; la proposition d'amendement est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

M. Jean Portugais propose un amendement à l'article 30.02, en vue d'indiquer que le doyen convoque l'assemblée une fois par année. La proposition d'amendement est appuyée.

Considérant des inquiétudes quant à l'atteinte du quorum de l'assemblée lors de ses réunions, le *provost* propose de préciser que le quorum soit établi à partir du nombre de membres présents de l'assemblée.

Le président du Comité des règlements suggère de formuler l'amendement comme suit : « le doyen convoque l'assemblée de la FESP au moins une fois par année ».

À la suite d'une intervention du secrétaire de la FES, il est plutôt suggéré de formuler l'article selon les termes de l'article 30.01.

M. Portugais convient d'intégrer cette dernière suggestion à sa proposition d'amendement, ainsi que d'y intégrer la précision apportée sur le quorum de l'assemblée de faculté.

Le recteur propose de retirer la proposition principale. Il observe que les discussions dépassent le cadre de la mise en forme juridique des recommandations du rapport; il suggère d'en reporter l'étude et d'examiner d'ici là les questions soulevées.

En regard d'une intervention de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, sur le fait que la restructuration des études supérieures ne peut être poursuivie sans que les statuts ne soient préalablement modifiés en ce sens, la secrétaire générale indique que la proposition devra être ramenée à l'ordre du jour de la séance du 28 mai.

La proposition du recteur de reporter l'étude de la proposition relative à la modification des statuts est appuyée. Le vote est demandé en regard de la proposition présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, 30 voix pour, 29 voix contre et 7 abstentions étant inscrites,

l'Assemblée universitaire reporte à sa séance du 28 mai l'étude de la proposition relative à la modification des statuts en lien avec la restructuration de la Faculté des études supérieures.

Le président des délibérations remercie le secrétaire de la Faculté des études supérieures pour sa participation à la présentation de ce dossier.

AU-486-7 b) Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude  
concernant les étudiants

AU-486-7 b)

---

A-21/486<sup>e</sup>/641

Le président du Comité des règlements présente les modifications proposées au *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, consignées au document A-21/486<sup>e</sup>/641.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte les modifications au *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants*, apportées en regard de la restructuration de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-21/486<sup>e</sup>/641.

L'Assemblée remercie le président du Comité des règlements pour sa présentation.

À la suite d'une intervention de M. Laval Rioux, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques prend note que lors l'adoption de la révision du règlement sur le plagiat (AU-462-7, 24 janvier 2005; AU-465-13, 25 avril 2005 [adoption]), il avait été prévu qu'un guide d'accompagnement soit produit, afin d'aider les instances concernées et les unités dans l'application du règlement.

AU-486-8 COMITÉ DU BUDGET  
- Rapport sur les états financiers 2005-2006

AU-486-8

---

A-21/486<sup>e</sup>/644, A-21/486<sup>e</sup>/644.1  
A-21/481<sup>e</sup>/609, 610, 611

Le président des délibérations donne la parole au président du Comité du budget de l'Assemblée. M. Jean L. Rouleau présente le rapport du Comité sur les états financiers 2005-2006 en se reportant au document A-21/486<sup>e</sup>/644, déposé en séance; sa présentation est assistée par des acétates électroniques du document. Les différents tableaux du document présentent les revenus et les dépenses pour l'exercice 2004-2005; un tableau présente les faits saillants des différences budgétaires entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006, et est suivi de tableaux comparatifs sur les revenus et les dépenses de ces exercices. Le dernier tableau présente des données relatives à la dette de l'Université sur la question spécifique des immobilisations. Le président du Comité précise que la situation de l'Université sur les dépenses d'immobilisations ne paraît pas problématique, dans la mesure où l'ensemble des projets immobiliers qui ont été entrepris et réalisés ont respecté les coûts prévus.

Par la suite, le vice-recteur exécutif présente un tableau comparatif qui précise les actifs et les passifs du Fonds des immobilisations pour les années 2004-2005 et 2005-2006, les avances dues au fonds de fonctionnement pour emprunt à court terme, l'état de la dette à long terme au 31 mai 2006 et les montants financés par le MELS (document A-21/486<sup>e</sup>/644.1).

M. Samir Saul s'informe selon quelle forme sont générés les emprunts à long terme.

Le vice-recteur exécutif précise que les emprunts à long terme sont généralement effectués sous la forme d'obligations, ainsi que selon la disponibilité de différents véhicules financiers au moment de l'emprunt. Le recteur précise que dans le cas des obligations, le Gouvernement du Québec assure le coût des intérêts.

En réponse à une question de M. Najib Lairini, le vice-recteur exécutif mentionne que dans les données sur le Fonds des immobilisations, les montants relatifs au Pavillon 1420, Mont-Royal (coût d'achat et couts des travaux effectués) ont été intégrés aux actifs.

M. Jean Portugais demande à quoi correspond le nouveau poste figurant aux immobilisations, équivalant à un montant de 125 M\$ financé à partir du budget de fonctionnement.

Le vice-recteur exécutif explique que la rubrique « Emprunt à long terme (Rénovations urgentes et projets majeurs d'investissements) », figurant à la dernière page du document A-21/486<sup>e</sup>/644, apparaît comme une nouvelle dénomination de certains éléments qui étaient répartis dans d'autres postes budgétaires, et qui ont été regroupés de cette façon. Le recteur précise que le choix de déterminer les emprunts selon un court ou un long terme découle de la situation des taux d'intérêts au moment de l'emprunt, et est choisi selon le terme qui paraîtra le plus avantageux.

Se reportant au document portant sur les commentaires sur les états financiers, M. Louis Dumont constate que le rendement du fond de dotation s'élève à une proportion inférieure à 6 %, alors que celui du fond de retraite présente un rendement d'une proportion d'environ 12 %. Il observe qu'il y aurait lieu de vérifier de quelle manière on pourrait augmenter le rendement du fond de dotation.

Le vice-recteur exécutif mentionne que des démarches ont été prévues afin de maximiser le rendement du fond de dotation. Il précise par ailleurs qu'il ne lui paraît pas approprié de comparer le rendement de fonds distincts.

L'Assemblée remercie le président du Comité du budget pour sa présentation.

AU-486-9

ÉLECTION AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

AU-486-9

La secrétaire générale rappelle la procédure de mise en candidature en vue de l'élection par l'Assemblée d'un membre au Conseil de l'Université, prévue à l'article 8.01 des statuts. La liste des personnes qui ont accepté d'être mises en candidature, au nombre de cinq, a été transmise aux membres le 27 avril dernier. Selon l'alinéa e) de l'article 8.01, « est nommée la personne qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés au premier ou au second tour de scrutin, ou la majorité relative à un tour ultérieur ». Selon la règle 96 du Guide de procédure des assemblées délibérantes, le décompte des votes ne tient pas compte des annulations ou abstentions.

M. Louis Dumont fait valoir que, même si cela n'est pas prévu par les statuts, la personne qui sera nommée au Conseil devrait être également membre de l'Assemblée. Il signale de plus l'importance d'assurer la représentation des femmes dans les instances universitaires. La seule candidature qui réponde à ces deux critères est celle de Mme Claire Durand, candidature qu'il appuie. Mme Durand a par ailleurs fait parvenir un texte expliquant son parcours universitaire ainsi que les raisons de sa candidature.

M. Jean Sirois demande que sa candidature soit retirée. Il estime par ailleurs que la nomination de Mme Chantal Gamache au Conseil apparaît pertinente, car celle-ci assurerait la représentativité des chargés de cours à cette instance.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques partage l'avis présenté par le doyen. Il convient de l'importance d'assurer la représentativité des femmes dans les instances. Par ailleurs, il estime qu'il n'y a pas lieu d'exiger que la personne nommée au Conseil par l'Assemblée soit obligatoirement membre de l'Assemblée.

Mme Diane Labrèche appuie la candidature de Mme Gamache, en raison de ses états de service à différentes instances de l'Université, et afin d'assurer la représentativité des chargés de cours.

L'Assemblée procède au scrutin; compte tenu du retrait de la candidature de M. Sirois, quatre personnes restent en lice.

Au terme d'un premier tour de scrutin, Mme Chantal Gamache est élue (par 41 voix, les autres candidats ayant respectivement obtenu 13 voix [Mme Claire Durand], 2 voix [Mme Francine Gratton] et 3 voix [M. Gilles Lavigne].

À la majorité, l'Assemblée universitaire nomme Mme Chantal Gamache membre du Conseil de l'Université, à titre de membre élu par l'Assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2011.

L'Assemblée félicite Mme Gamache en applaudissant; celle-ci remercie les membres de la confiance qu'ils lui témoignent.

AU-486-10      ÉLECTION AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE      AU-486-10

L'élection d'un membre au Comité de nomination de l'Assemblée suit également la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. La liste des personnes mises en candidatures comporte deux noms, et a été transmise aux membres le 3 mai dernier.

L'Assemblée procède au scrutin.

Au terme d'un premier tour de scrutin, M. Claude Lamarche est élu (par 41 voix, M. Laurence McFalls ayant recueilli 20 voix).

À la majorité, l'Assemblée universitaire nomme M. Claude Lamarche membre du Comité de nomination de l'Assemblée, pour un second mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2011 mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

L'Assemblée félicite M. Lamarche en applaudissant.

AU-485-11      FONCTIONS ASSOCIÉES AUX RÔLES DE VEILLE ET D'APPUI DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES      AU-486-11

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures indique que lors de sa dernière séance, le Conseil de la Faculté des études supérieures n'a pu traiter du dossier relatif aux fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures. La prochaine réunion du Conseil ayant lieu le 24 mai, il ne sera pas possible de présenter ce dossier lors de la séance du 28 mai de l'Assemblée. La vice-rectrice propose donc à l'Assemblée de reporter l'étude de ce point à l'ordre du jour de la séance du 17 septembre prochain.

À l'unanimité, l'Assemblée universitaire convient de reporter l'étude du point relatif aux fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures à sa séance du 17 septembre 2007.

AU-486-12      CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2007-2008      AU-486-12  
-      Recommandation du Comité de l'ordre du jour

---

A-21/486<sup>o</sup>/642, 642.1

La secrétaire générale présente le document relatif à la recommandation du Comité de l'ordre du jour, en vue de l'adoption, par l'Assemblée, de son calendrier des séances pour l'année 2007-2008.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2007-2008, conformément au document A-21/486<sup>e</sup>/642.

AU-486-13      PROCHAINE SÉANCE      AU-486-13

La prochaine séance aura lieu le 28 mai 2007, à 14 heures; il s'agira d'une séance extraordinaire.

AU-486-14      CLÔTURE DE LA SÉANCE      AU-486-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 17 heures 15.

Adopté le 15 octobre 2007 – Délibération AU-490-2.1

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier